

## **Fédération canadienne d'accès : Confirmation de fiabilité (DCF) pour les o**

---

### **But**

Les attributs sont les « paramètres » d'une « identité » (nom, département, emplacement, identifiant, nombre d'employés, courriel, etc.).

Une exigence que doivent absolument respecter les organisations qui adhèrent à la Fédération canadienne d'accès (FCA) consiste à transmettre aux autres participants les attributs exacts des identités sans lesquels on ne pourra accéder aux ressources offertes. Parallèlement, les participants qui obtiennent les attributs dont la véracité a été confirmée sont tenus de les protéger et de respecter les contraintes qui s'y appliquent, fixées par l'organisation d'origine.

Dans cette optique, CANARIE demande à l'organisation de transmettre aux autres participants de la FCA les réponses aux questions qui suivent.

### **Exigence de la Fédération canadienne d'accès**

La confiance qui règne au sein de la communauté de la FCA repose sur les « meilleurs efforts possibles » et la transparence des pratiques. Chaque organisation fournit aux autres participants la documentation sur ses pratiques en gestion des identités et des accès qu'elle sait pouvoir respecter. Elle met à leur disposition des renseignements de base sur les systèmes de gestion des identités et d'accès aux ressources qu'elle a inscrits à la FCA. Ces renseignements comprennent la manière dont les attributs identitaires sont définis et la façon dont les services utilisent ces attributs.

### **Publication**

Les réponses aux questions qui suivent seront remises à CANARIE, qui les affichera sur son site Web. Il revient à l'organisation de garder à jour le Document de confirmation de fiabilité (DCF).

## 1. Renseignements sur le participant

**1.1 Nom de l'organisation:** Cégep de Trois-Rivières

**1.2 Les informations qui suivent étaient exactes le** 02/02/2026

### 1.3 Coordonnées

1.3.1. Veuillez indiquer le bureau, le service, le département ou la personne en mesure de répondre aux questions sur le système de gestion des identités ou les politiques/pratiques concernant l'accès aux ressources de l'organisation.

**Remarque :** Il est préférable que ces renseignements se rapportent à un département ou à un bureau plutôt qu'à une personne pour qu'on puisse obtenir une réponse aux questions si jamais un changement survient au niveau du personnel.

Département (ou nom du contact) : DRI – Infrastructures et opérations techniques

Courriel : gestion.infra@cegeptr.qc.ca

Téléphone : 819-376-1721 x4444

### 1.4 Gestion des identités / Informations sur la protection des renseignements personnels

1.4.1. Quelles sont les politiques qui régissent l'usage des attributs que l'organisation pourrait transmettre aux autres participants de la FCA? Si ces politiques peuvent être consultées en ligne, veuillez en fournir l'URL.

**Politique sur la sécurité de l'information [non finalisée]**

1.4.2. Veuillez indiquer l'URL de votre politique concernant la protection des renseignements personnels et fournir des renseignements sur les autres politiques éventuelles régissant l'usage des attributs que l'organisation pourrait transmettre aux autres participants de la FCA.

<https://www.cegeptr.qc.ca/politique-confidentialite/>

## 2. Renseignements sur le fournisseur d'identités (GFI / eduroam)

Le fournisseur d'identités doit respecter deux critères pour confirmer la fiabilité des attributs.

(1) La responsabilité du système de gestion des identités incombe à la haute direction ou à la gestion des affaires de l'organisation.

(2) Les processus et les systèmes de l'organisation qui attribuent des justificatifs d'identité aux utilisateurs (identifiants, mots de passe, jetons d'authentification, etc.) sont dotés des mesures appropriées de gestion du risque (pratiques de sécurité, contrôles lors d'un changement au niveau des cadres, pistes de vérification, imputabilité, etc.).

# Fédération canadienne d'accès – Confirmation de fiabilité (DCF)

## 2.1 Pratiques en matière d'identification

2.1.1. En tant que fournisseur d'identités, l'organisation détermine qui peut obtenir une identité électronique.

Quel sous-ensemble de personnes inscrites dans le système de gestion des identités de l'organisation considérerait-on comme « actif » dans les confirmations envoyées aux autres participants?

Employé sous contrat  
Sous-Contractant ponctuel  
Étudiant inscrits  
Diplômé

2.1.2. Les identifiants de longue durée, non réattribués et uniques revêtent une importance capitale pour la sécurité et la pérennité des activités des membres de la FCA.

Vous arrive-t-il de réattribuer des identifiants?

- Oui  
 Non

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions, comme le temps écoulé avant la réattribution.

Cliquer ou taper pour dactylographier

2.1.3. Les « attributs » sont des éléments d'information sur l'identité d'une personne conservés dans le système de gestion des identités. Ces éléments figurent dans la confirmation de la véracité des attributs fournie à d'autres participants (fournisseurs d'identités). La véracité des attributs doit être extrêmement fiable pour que vous puissiez adhérer à la FCA.

Selon vous, vos attributs sont-ils assez fiables pour...

...contrôler l'accès aux bases de données en ligne que l'organisation exploite sous licence?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
...servir à acheter des biens ou des services au nom de l'organisation?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
...donner accès à des renseignements personnels comme les relevés de notes des étudiants?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### 3. Renseignements sur le fournisseur de services (Gestion fédérée des identités / eduroam)

Le fournisseur de services qui reçoit la confirmation de la véracité des attributs d'un participant respectera les politiques, les règles et les normes établies par ce dernier pour protéger et utiliser ses données. Les informations fournies ne serviront qu'aux fins pour lesquelles elles ont été remises.

On présume que le fournisseur de services ne demandera que les informations strictement nécessaires pour prendre la bonne décision concernant le contrôle des accès et n'utilisera pas l'information transmise à mauvais escient. Le fournisseur de services décrira ce sur quoi il s'appuie pour donner accès aux ressources qu'il gère et les pratiques qu'il applique aux attributs obtenus des autres participants.

#### 3.1 Contrôles techniques

Les contrôles techniques servent à réguler l'accès aux données sensibles et l'exploitation de ces dernières. On s'attend à ce qu'ils s'appliquent à tous les services. S'il y a des exceptions, veuillez les décrire.

- 3.1.1. Décrivez les mesures humaines et techniques mises en place pour contrôler l'accès aux attributs susceptibles d'identifier une personne et leur utilisation.

**Principe du moindre privilège appliqué. Sensibilisation des utilisateurs par des formations sur la cybersécurité et la confidentialité des données.**

- 3.1.2. Décrivez les mesures humaines et techniques mises en place pour gérer les comptes des super utilisateurs et les autres comptes avec privilèges pouvant donner accès à des informations susceptibles de permettre l'identification d'une personne.

**Principe du moindre privilège appliqué à l'équipe TI de façon rigoureuse et authentification à multiple facteurs. Signature cyclique d'une entente de confidentialité.**

- 3.1.3. Si des informations permettant d'identifier quelqu'un sont compromises, quelles mesures prenez-vous afin d'en aviser ceux que cela pourrait toucher?

**Les incidents de sécurité de l'information à portée gouvernementale sont déclarés conformément à la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (par le CERT/QC) [Extrait de la Politique de sécurité de l'information]**

#### 3.2 Autres considérations

- 3.2.1. Quelles autres considérations ou informations aimeriez-vous signaler aux participants de la FCA avec lesquels vous pourriez interagir?

**Notre seul besoin a été récemment suspendu, mais nous désirons demeurer dans la fédération d'identité pour des besoins futurs.**